

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Préavis municipal N° 91-2011

Affectation de l'indemnité communale sur l'usage du sol à la promotion de la mise en souterrain du réseau électrique et à l'amélioration de l'éclairage public et festif telles que proposées par le plan lumière

RAPPORT DE LA COMMISSION

Au conseil communal de Rolle

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La commission, composée de MM Robert Damond, Michel Deruaz, Pierre Hunziker, R. Lecoultre, rapporteur, Maximilien Radoszycki, président, Jürg Schmutz et Laurent Théodore, a traité le préavis sus-mentionné le 21 avril 2011 en salle Chinet de la Maison de Commune.

Mme F. Tecon, municipale, M. D. Belotti, syndic, et M. S. Gambarasi, chef des travaux, étaient aussi présents; ils ont su répondre aux questions des commissaires qui les en remercient.

D'abord, il est rappelé que les anciennes « ristournes » que versait la Compagnie vaudoise d'électricité aux communes sont maintenant illégales, et qu'elles ont été remplacées par une taxe de 0,7 centime par kilowatt-heure consommé sur le territoire de la commune. Jusqu'à cette année, le produit de cette taxe (216'726,50 francs en 2009) a été versé dans un pot commun du ménage communal.

D'emblée, il appert que le préavis propose deux mesures bien distinctes:

- a) Créer pour cette taxe un compte affecté.
- b) Déterminer les utilisations possibles de ce compte.

a) La première mesure, déjà prévue en 2006, est approuvée immédiatement et à l'unanimité par la commission.

b) La seconde suscite quelques éclaircissements:

- L'installation électrique actuelle de la Grand-Rue, aérienne, est à la fois vétuste et insuffisante. Un réseau souterrain sera plus discret, plus facile à entretenir, et permettra un accroissement de la puissance mise à disposition. Le préavis prévoit clairement que les subsides accordés aux propriétaires seront valides dès janvier 2012. Les travaux de la Grand-Rue, qui devraient commencer en 2012, dureront deux ans, ce qui permettra d'étaler la dépense prévue (environ 200'000.-) sur deux exercices comptables.

La discussion révèle que d'autres rues de Rolle (avenue de la Gare, avenue Châtelain) pourraient subir de telles adaptations et qu'il serait correct d'y appliquer les mêmes mesures financières par égalité de traitement.

En cas de grande demande, le compte affecté pourra être mis en déficit provisoirement.

- Les réverbères rollois coûtent très cher à cause de leurs ampoules gaspilleuses d'énergie. Le changement des ampoules, prévu sur deux ans, entraînera parfois aussi le remplacement des luminaires trop vétustes et même des mâts (il y a encore des mâts en bois). Les nouvelles ampoules permettront une économie d'énergie évaluée à 50 %.

- L'illumination festive du château, telle que prévue par le plan lumière, n'est pas seulement à but esthétique, mais aussi sécuritaire. En effet, les abords du vénérable édifice sont fort sombres, surtout en hiver, et non seulement des promeneurs risquent des accidents, mais des oligophrènes inspirés

par les ténèbres profitent d'y perpétrer des dommages.

De toute façon, ce genre de dépenses sera traité par préavis et soumis au conseil communal le moment venu.

Finalement, la commission adopte la seconde proposition à l'unanimité aussi; elle propose donc d'adopter le préavis en amendant la formulation de ses conclusions en deux points distincts dont le second est plus détaillé et explicite que le texte du préavis.

CONCLUSIONS

Le conseil communal de Rolle

Vu le préavis N° 91-2011 du 5 avril 2011,
Entendu le rapport de la commission ad hoc,
Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

décide d'adopter les conclusions du préavis amendées comme suit:

1. Attribuer l'indemnité communale pour l'usage du sol pour la distribution de l'électricité selon l'article 3 (Ri-DFEi) au fonds alimenté par des recettes affectées, soit le compte N° 9280.13 « réserve pour la mise en souterrain du réseau électrique et l'amélioration de l'éclairage public selon le plan lumière »
2. Utiliser ce compte pour couvrir les coûts tels que, par ordre de priorité:
 - a) Dès janvier 2012, participation aux raccordements privés pour la mise en souterrain du réseau de distribution électrique
 - b) Remplacement de l'éclairage public existant conformément au plan lumière
 - c) Eclairage festif et bâtiments

Au nom de la commission,

Rolle, le 26 avril 2011

Le président


Max Radoszycki

Le rapporteur


R. Lecoultré